

## ARRÊTÉ DE RECEVABILITÉ DES CANDIDATURES

**RENOUVELLEMENT PARTIEL DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL ET  
RENOUVELLEMENT DES REPRESENTANTS DES USAGERS AU CONSEIL DE L'ECOLE  
DE JOURNALISME D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE (« EJCAM »)**

**SCRUTIN DU 05 octobre 2021**

**Le Président d'Aix-Marseille Université,**

**Vu** le code de l'éducation, notamment ses articles L. 719-1 et D719-1 à D 719-47 ;  
**Vu** l'arrêté électoral portant convocation des électeurs pour l'élection des membres du conseil de l'EJCAM en date du 21 juillet 2021 ;

### **Article 1<sup>er</sup> :**

Dans le cadre de l'élection des représentants des usagers et des personnels (renouvellement partiel collège B) au conseil de l'EJCAM, qui aura lieu le 05 octobre 2021 de 09h à 16h, les listes de candidatures suivantes ont été déclarées recevables :

- Collège B : Agir pour l'EJCAM
- Usagers : EJCAM 2022

### **Article 2 :**


Le présent arrêté est porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage dans les locaux universitaires et les bureaux de vote ainsi que par une mise en ligne sur le site Internet de l'EJCAM.

### **Article 3 :**

Le Directeur de l'EJCAM est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 29/09/2021

**Pour Le Président Eric BERTON  
et par délégation,  
le Directeur de l'EJCAM**

  
Alexandre JOUX

